

Nous sommes encore à attendre cette déclaration du premier ministre. Maintenant, je vais lire la correspondance qui accompagnait cette lettre adressée à Son Excellence le Gouverneur général:

Hôtel Windsor,
Ottawa, 15 mai 1918.

L'honorable E. N. Rhodes,
Orateur de la Chambre des communes.
Monsieur:

La députation des cultivateurs d'Ontario, de Québec et autres provinces, qui hier a tenu plusieurs conférences en cette ville, nous a chargés de vous transmettre certains renseignements et de vous prier respectueusement de les communiquer à votre tour à la Chambre des communes.

La conférence d'hier après-midi, qui se composait de plusieurs milliers de cultivateurs, a décidé à l'unanimité de se présenter elle-même à la Chambre des communes, et de demander que deux de ses membres soient entendus à la barre, conformément à une résolution adoptée dans l'avant-midi et qui vous a été transmise. Le premier ministre, informé de cette intention, nous a renvoyés au chef suppléant de la Chambre, l'honorable M. Sifton. Cette prière fut réitérée alors que la délégation se trouvait dispersée çà et là aux alentours du Parlement, et fut rejetée par l'honorable M. Sifton, au nom du Gouvernement. Sur ce, la délégation, conservant l'ordre le plus parfait, s'est remise en route vers le lieu de ses réunions, où à l'unanimité elle approuva l'adresse que ses représentants avaient eu l'intention de lire à la Chambre, et nous a chargés de vous la faire parvenir.

Cette adresse est ainsi conçue:
L'honorable Orateur et messieurs de la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement.

Monsieur l'Orateur et messieurs de la Chambre des communes:

Au nom des milliers de cultivateurs d'Ontario réunis en cette ville aujourd'hui, nous remercions chaleureusement la Chambre de la preuve qu'elle nous a donnée de son désir de maintenir des relations cordiales avec les citoyens dont elle tient sa dignité et son autorité. Nous croyons exprimer les sentiments de tous les citoyens bien pensants en disant que nous voyons dans cette dérogation aux usages parlementaires du Canada, suivant de si près le discours que vient d'adresser à la Chambre et au Sénat le président de la Fédération américaine du Travail, manifestation réjouissante des nouvelles relations que la guerre fait naître entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés de par leur consentement.

Cette partie du travail canadien, qui est si essentielle au soutien de la guerre, apprécie au plus haut degré, la preuve de loyauté qu'en août 1914, la Chambre des communes a donnée aux peuples démocrates de l'hémisphère occidental, en se portant immédiatement au secours de la mère patrie à l'heure où cette dernière avait besoin d'aide. Nous espérons que la spontanéité avec laquelle on a agi en cette circonstance se justifiera par l'adhésion à cette liberté d'action que les Canadiens ont depuis longtemps le privilège spécial de maintenir.

Ces privilèges sont d'autant plus appréciés en raison de la lutte prolongée pour obtenir le gouvernement responsable qui a été livrée au-

trefois à ceux qui exerçaient un pouvoir arbitraire et qui redoutaient la liberté de pensée, tant dans les journaux qu'en paroles.

Nous avons la certitude que la Chambre nous permettra de dire également que nous avons constaté avec reconnaissance que la Chambre a fait preuve d'une plus grande indépendance d'idée et de parole que d'habitude, lorsque le Gouvernement était une administration de parti. L'empressement de la Chambre à nous entendre nous impose l'obligation de parler franchement, et c'est un devoir auquel nous manquons, si nous ne lui faisons part de nos inquiétudes au sujet d'une autre tendance que l'on a constatée dans la Chambre où l'on a toujours cru que la volonté du peuple est l'autorité suprême.

La plus grande sincérité de langage si perceptible ici a été accompagnée d'une tendance au silence parmi les membres du cabinet, lequel en réalité, comme l'a dit un d'entre quatre membres éminents, ne constitue "qu'un comité de cette Chambre".

Tous les membres de la Chambre des communes connaissent l'agitation qui a provoqué le spectacle nouveau de milliers de cultivateurs qui, abandonnant leurs importants travaux de semailles, sont venus à la capitale pour représenter au Gouvernement les inconvénients de la situation. Permettez-nous de dire que cette agitation ne se rattache pas simplement à la question particulière qui a été débattue aujourd'hui avec le premier ministre et ses collègues du cabinet. Nous ne saurions dissimuler à la Chambre nos appréhensions sur la possibilité de voir, pendant l'intervalle qui sépare les sessions de la Chambre, porter une atteinte préjudiciable aux libertés dont cette division de la législature, qui est élue par le peuple, constitue le rempart. Pour preuve que cette crainte n'est pas illusoire, nous osons informer la Chambre que, de concert avec nos concitoyens d'ici et du pays tout entier, nous avons remarqué certaines innovations dont la continuation serait, croyons-nous, susceptible d'ébranler sérieusement la confiance que les sujets de Sa Majesté ont reposée jusqu'ici dans le fonctionnement du gouvernement responsable pour la conservation intégrale duquel quarante mille soldats canadiens ont sacrifié leur vie.

La Chambre voudrait-elle nous permettre d'exprimer plus clairement notre pensée? Nous n'avons jamais cru que l'état de choses résultant de la guerre exigeait l'abandon flagrant des vénérables formalités légales prescrites par la constitution, pendant que le Parlement est en session ou sur le point de se réunir. Nous croyons que la confiance au Parlement plutôt qu'à l'autorité arbitraire fait le plus grand honneur aux garanties de liberté qui sont incrustées dans la constitution. On peut, dans un cas important, faire exception à une pratique saine, mais la répétition de pareille innovation pourrait être excessivement dangereuse, surtout dans des circonstances comme celles qui assiégent maintenant l'Etat.

Que la Chambre veuille donc nous permettre de lui rappeler différents cas où, nous semble-t-il, les libertés du peuple et de leurs représentants n'ont pas été suffisamment respectées.

Douze jours avant la réunion du Parlement, en janvier 1916, l'effectif autorisé de l'armée canadienne fut porté de 250,000 à 500,000 hommes. L'effectif d'aucune armée britannique n'avait jamais encore été doublé sans qu'on eût eu recours au Parlement. Cela ayant eu lieu